

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION ET DE LA REFORME
HOSPITALIERE

DIRECTION DE LA PHARMACIE
N° /MSPRH/DP/

ALGER, LE 11 AVR 2007

NOTE AUX IMPORTATEURS

Il nous a été signalé qu'un certain nombre d'opérateurs, importent des produits au packaging et conditionnement non réglementaires, notamment les informations obligatoires en langue nationale inexistantes. Aussi, nous rappelons à ces importateurs, qu'aucune dérogation ne sera accordée pour le dédouanement de ces produits qui ne peuvent être mis dans les circuits de distribution.

Toutefois, les programmes d'importation déjà visés, ne sont pas concernés par cette disposition.

Le Directeur de la Pharmacie